

Chiche, Monsieur le Recteur !



Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,

Présentant les conditions de la rentrée scolaire 2007 dans notre académie, marquée par la suppression de 264 postes, vous avez déclaré dans le *Journal de Saône-et-Loire* du 11 janvier 2007 : « Il faut admettre que le temps des vaches grasses est terminé et que désormais seul le service effectif sera rémunéré. »

Nous ne pouvons qu'être violemment offensés par de tels propos tenus par le premier représentant de l'Education Nationale dans notre académie, sur le soutien duquel nous aurions aimé pouvoir compter... En effet, ces déclarations donnent à penser à l'opinion publique que jusqu'ici, les personnels de l'Education Nationale ont été payés à ne rien faire et qu'ils ont grassement profité de moyens dépensés inutilement.

Nous devons donc vous rappeler Monsieur le Recteur, que le temps de travail moyen des enseignants est évalué par les services du Ministère à près de 40 h hebdomadaires pendant l'année scolaire et à près de quatre semaines pendant les congés des élèves.

Nous devons aussi vous rappeler que la politique de suppression de postes, dont vous vous faites le si zélé défenseur, a conduit à retirer de notre académie 870 postes de 2003 à 2006 ; que cela a déjà provoqué non seulement une dégradation des conditions d'étude des élèves mais également un réduction de l'offre de formation et un alourdissement de la charge de travail des personnels : heures supplémentaires imposées, augmentation des effectifs, réduction des activités en groupe, remise en cause d'horaires réglementaires...etc.

Nous avons ressenti la décision récente du Ministère de supprimer certaines décharges, affectées à des tâches pourtant réelles, comme l'expression d'un profond mépris pour la réalité et la qualité de notre travail ; vos propos ne peuvent que corroborer ce sentiment.

Aujourd'hui, la coupe est pleine et nous vous disons : « Chiche, Monsieur le Recteur, imaginons ce que serait l'Education Nationale à la rentrée 2007 si chacun d'entre nous se cantonnait aux tâches prescrites par la réglementation de son corps ».

Dans notre établissement, en septembre 2007, nous pourrions ainsi abandonner les activités suivantes :

Les personnels soussignés :

Etablissement :

Nom	Signature	Nom	Signature

Nom

Signature

Nom

Signature